

Les 283 anciens salariés de l'usine de Molex attendaient la décisions avec impatience. Ce jeudi 17 décembre [Cour d'appel de Bordeaux](#) / T : 05.57.25.58.10 a considéré que Molex Inc n'était pas co-employeur de sa filiale de Villemur. En conséquence les indemnités ne pourront être versées par la société américaine. Les ex salariés de l'usine fermée en 2010 réfléchissent avec leur avocat à une nouvelle procédure devant le conseil des Prud'hommes.